

COMMUNE DE MAGNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 Mars 2017

L'an Deux Mil Dix- sept, le dix du mois de Mars à 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire.

Etaient présents : Mme Carole FAYOLLE, Mme Véronique TRIBOULET, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, M. Franck BERCHEM, M. Thierry MAROLLES, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Odile VILLENEUVE, Mme Roberte NEBOUT, M. Marc SABATIER,

Excusée : M. Jean-Guy GENESTE (Pouvoir à M Christian MOREAU), M. Franck ROYER (pouvoir à Mme Carole FAYOLLE)

Véronique TRIBOULET a été élue secrétaire de séance

Délibération N° 2017/03/10/003
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUGDET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. Christian MOREAU, élu président de séance en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Madame Carole FAYOLLE, Maire, qui s'est retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives dudit exercice :

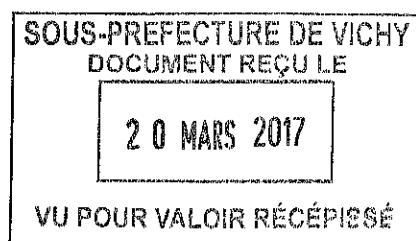
Donne acte à Monsieur Le Président de la présentation du compte administratif,

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

Sur le compte administratif, figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

Pour copie conforme
Le Maire



Carole FAYOLLE

